



RÉMUNÉRER LES AGRICULTEURS POUR LES SERVICES DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Les écosystèmes peuvent être gérés de manière à fournir un large éventail de biens et de services utiles aux populations. Les agriculteurs composent le plus grand groupe de gestionnaires des écosystèmes sur la planète. Ils gèrent les écosystèmes agricoles pour fournir des produits commercialisés tels que des aliments, des fibres et des matières combustibles. Des services comme la conservation de la biodiversité et l'atténuation des changements climatiques peuvent aussi être assurés grâce aux écosystèmes agricoles, mais les agriculteurs n'ont guère d'incitations dans ce sens. Rémunérer les agriculteurs en échange des services environnementaux est une manière de donner une compensation aux producteurs du secteur de l'agriculture, y compris aux exploitants agricoles, aux bergers, aux pêcheurs et aux populations vivant dans les forêts, pour les services de préservation de la biodiversité qu'ils fournissent, y compris de la biodiversité agricole.

La rétribution de la conservation de la biodiversité peut revêtir diverses formes, qui vont de primes sur les prix pour les produits agricoles à label écologique à une rémunération directe pour une meilleure utilisation des terres. Les pouvoirs publics ou des ONG sont souvent chargés d'effectuer des paiements pour le compte des bénéficiaires. Les ONG de conservation intervenant à l'échelle mondiale, telles que Conservation International, Nature Conservancy et le Fonds mondial pour la nature (WWF), ont appuyé la mise en place de la rémunération des services environnementaux (RSE)

pour encourager les agriculteurs vivant à l'intérieur ou à proximité de zones protégées, de zones tampon et de couloirs biologiques à adopter des techniques améliorées de gestion des terres susceptibles de réduire les impacts négatifs sur la diversité biologique. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) représente aussi un important soutien dans ce domaine. Depuis 2002, le FEM a apporté une contribution de 188 millions de dollars EU au titre de 22 projets comportant des éléments de RSE.



La rétribution des agriculteurs en échange de services environnementaux n'est qu'un moyen parmi plusieurs autres d'améliorer les mécanismes incitant les agriculteurs à fournir une large gamme de services des écosystèmes, mais elle constitue une formule importante à envisager. La rémunération des services environnementaux peut être un moyen relativement économique, efficace et équitable d'améliorer la gestion environnementale et de préserver la diversité biologique. Ceci peut être un moyen rapide de parer à certains problèmes écologiques, notamment aux menaces pesant sur la préservation de la diversité biologique. Les agriculteurs peuvent engager trois types de mesures s'agissant de fournir des services de conservation de la diversité biologique. Ils peuvent changer leur mode de travail, en modifiant la manière de labourer et d'appliquer des engrais et des pesticides ou en optant pour d'autres combinaisons de cultures, variétés et races animales que celles qu'ils exploitent. Ils peuvent aussi modifier les systèmes d'utilisation des terres, changer l'affectation de terrains cultivés pour en faire des forêts ou des zones





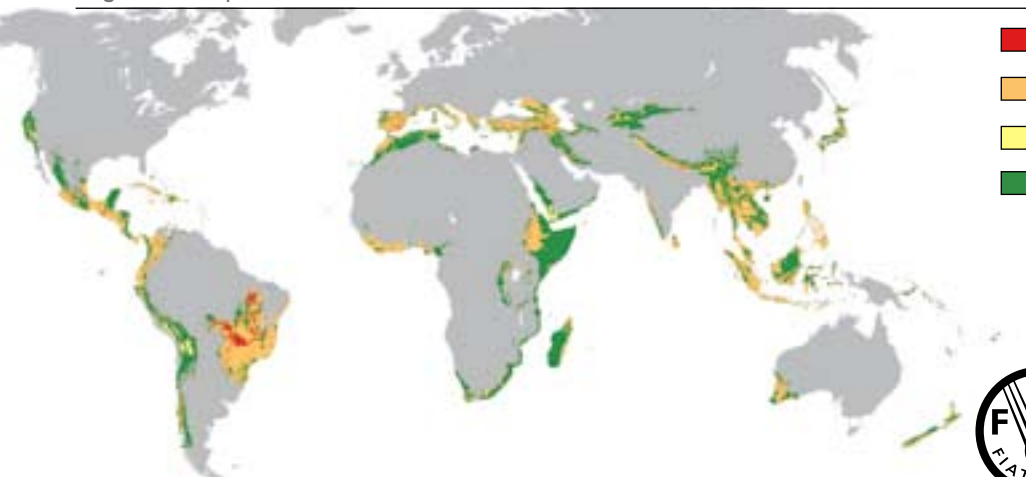
humides qui serviront d'habitat à des espèces sauvages ou à des fins de conservation. Ils peuvent, enfin, s'abstenir d'effectuer un changement d'affectation d'une terre, par exemple s'ils choisissent de ne pas convertir des hautes terres boisées en zones de cultures annuelles. La question de la rémunération en échange de la conservation de la biodiversité est axée en grande partie sur le changement d'affectation des terres. Du fait que la réduction du déboisement et de la détérioration des terrains à des fins d'atténuation des changements climatiques suscite un intérêt depuis peu, il est vraisemblable qu'on aura de plus en plus recours à la rémunération en échange de la non-affectation de terrains à d'autres usages. Les versements de rémunérations en échange de la préservation de la diversité biologique à l'intérieur des systèmes agricoles sont relativement rares. On trouve un exemple de mise en œuvre d'un tel dispositif dans les réserves de Masaai Mara et de Kitengela, au Kenya, où le secteur privé et des personnes

engagées à titre personnel payent des bergers pour entretenir les couloirs de faune sauvage dans leurs terres de pâturage traditionnelles. Les obstacles au développement de la rémunération des services de conservation de la biodiversité dans les pays en développement tiennent, entre autres, à la faible demande et au manque de volonté de payer pour ces services, ainsi qu'aux frais de transaction élevés. L'établissement de sources de financement à long terme de ces rémunérations, l'amélioration de l'information et des institutions de rationalisation sont nécessaires pour réaliser tout le potentiel de la rémunération des services de conservation de la biodiversité. Les programmes de rémunération des services environnementaux peuvent avoir des effets aussi bien positifs que négatifs sur les pauvres. Si les pauvres sont de petits propriétaires fonciers vivant dans des zones susceptibles de fournir des services de conservation de la biodiversité utiles, ils pourraient en tirer bénéfice. La rémunération

des services environnementaux peut aussi, à l'inverse, porter préjudice aux pauvres, si elle les prive de leur accès aux terres ou les prix denrées alimentaires augmentent. Ces préoccupations importantes sont à prendre en considération dans la conception des programmes de RSE.

Les meilleurs atouts s'agissant de parvenir à la conservation de la biodiversité grâce à la rémunération des services environnementaux résident dans les conditions agricoles, environnementales et socio-économiques locales. Par exemple, certaines zones riches de biodiversité et menacées par la conversion à l'agriculture peuvent n'être en réalité guère propices à la production agricole. Indemniser les agriculteurs pour qu'ils s'abstiennent de les cultiver peut être relativement économique. La carte ci-dessous, qui fait apparaître la mesure dans laquelle les terres abritant une biodiversité abondante se prêtent à des cultures non irriguées, donne une idée générale de l'emplacement géographique de ces zones, bien que des analyses plus approfondies seraient nécessaires pour tirer des conclusions définitives.

Points chauds de la biodiversité sur des terres arables peu propices à l'agriculture pluviale



- Points chauds de la biodiversité sur des terres arables peu propices à l'agriculture
- Points chauds de la biodiversité sur d'autres terres arables
- Points chauds de la biodiversité dans des zones peu propices à l'agriculture
- Autres points chauds de la biodiversité

Pour en savoir plus:
http://www.fao.org/es/esa/fr/pubs_sofa.htm

(Paying farmers to conserve biodiversity, and other environmental services is explored in greater depth in The FAO State of Food and Agriculture Report 2007)

Pour en savoir davantage sur les activités de la FAO dans le domaine de la diversité biologique:
www.fao.org/biodiversity



Note: disponible à l'adresse suivante: http://www.fao.org/geonetwork/srv/en/google.kml?id=5&layers=biodiversity_hotspots - Source: SOFA 2007